

PROJET PÉDAGOGIQUE DU TEMPS DE RESTAURATION MATERNELS

RESTAURATION & ATELIERS

LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Favoriser la vie en collectivité
- Favoriser la découverte du goût
- Encourager les enfants aux notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire
- Permettre à l'enfant d'être plus autonome
- Favoriser le respect, le partage et l'écoute
- Amener l'enfant à se divertir

LES MOYENS MIS EN PLACE

1. Répondre aux besoins d'accueil et de sécurité des enfants

- Présence permanente des animateurs pendant le temps du repas
- Mise en place de pôles d'activités pour les grandes sections de maternelle, préparation à la sieste pour les petites sections encadrées par les animateurs du service enfance.

2. Favoriser la vie en collectivité

- Elaborer des règles de vie à la cantine de façon ludique avec les enfants en partenariat avec l'école maternelle.
- Permettre aux enfants de choisir leur activité.
- Renforcer les temps d'échange et d'écoute.
- Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans le groupe.

3. Favoriser la découverte des goûts

- Demander aux enfants de goûter à tous les plats qui leur sont proposés sans forcer et petit à petit les amener à se qu'ils goûtent à tout en ayant un repas équilibré.
- Organiser des ateliers sur la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire

4. Encourager les enfants aux notions d'hygiène et d'équilibre alimentaire

- Apprendre aux enfants les bons comportements hygiéniques et faire que la propreté devienne un automatisme
- Organiser des ateliers sur l'équilibre alimentaire. Faire un affichage informatif sur le lieu de restauration
- Faire attention au bon équilibre alimentaire. Un enfant doit manger de tout en quantité raisonnable

5. Permettre à l'enfant d'être plus autonome

- Les enfants doivent apprendre à se servir seuls en fonction de leur besoin, rappeler qu'ils ne prennent dans leur assiette que ce qu'ils vont pouvoir manger pour éviter le

gaspillage alimentaire.

- Participer au rangement du matériel. En concertation avec le personnel de service, il est demandé en fin de repas de débarrasser sa table.
- Apprendre aux enfants à être responsables de leurs actes : Laisser propre la cantine en partant, nettoyer sa place si besoin. Ne pas jouer avec la nourriture

6. Favoriser le respect, le partage et l'écoute

- Instaurer un respect mutuel grâce à des règles de politesse
- Etre attentif au comportement des enfants : Bonne tenue à table, respect envers leurs camarades et le personnel d'animation, de restauration
- Favoriser le partage
- Le déjeuner doit être un moment **convivial et calme** dans l'intérêt de tous. Faire en sorte que les enfants s'écoutent
- Respecter les règles de vie de la cantine. Affichage dans les salles de restauration
- Respecter les locaux et le matériel

7. Amener l'enfant à se divertir

- Les animateurs organisent des temps d'activité qu'ils proposent aux enfants. Ce temps libre doit permettre aux enfants de se ressourcer en ayant la possibilité :
 - **De faire seul ou avec ses copains**
 - **Avec l'animateur**
 - **De ne rien faire**

Pour les enfants de petites sections de maternelle, une préparation au temps de sieste est organisée par les animateurs.

LE FONCTIONNEMENT

1. Prise en charge des enfants

L'équipe d'animation du service enfance prend en charge les enfants inscrits en restauration scolaire dans les classes à 11h30. Les enfants sont sous la responsabilité du service enfance jusqu'à 13h20.

Temps de restauration de 11h45 à 13h00 puis temps d'activité. Le temps de restauration peut varier en fonction du rythme et de l'autonomie des enfants.

L'éducation nationale a mis en place des modules de soutien scolaire pour les enfants. Il a été décidé sur Collégien que ces modules seront proposés sur les temps de restauration scolaire de 12h40 à 13h20. Pour ce faire, les enfants qui déjeunent à la cantine seront pris en charge à 12h40 par les enseignants.

2. Temps d'activité

- Les activités : 3 pôles d'activités sont proposés aux enfants
 - 1. Activités ludiques et artisanales dans la salle d'accueil annexée à l'école maternelle**
 - 2. Activités d'expression dans la salle de motricité de l'école maternelle**
 - 3. Jeux de cour : Cour école maternelle ou en extérieur**

Les animateurs ne proposent plus d'activité après 13h15. Le matériel sera rangé par les enfants sous la responsabilité de l'animateur référent.

Une surveillance commune de l'ensemble des enfants est mise en place dans la cour avant l'arrivée des instituteurs à 13h20.

3. L'équipe d'encadrement

La directrice du service enfance coordonne le temps de restauration

5 animateurs et 2 ATSEM interviennent sur la restauration maternelle (3 sur les petites sections & 4 sur les moyennes et grandes sections). Le personnel travaille sur les différents moments scolaires et périscolaires ce qui permet un meilleur suivi des enfants. L'équipe est constituée d'une majorité d'animateurs et d'ATSEM permanents qui ont vu grandir les enfants.

Missions du personnel d'animation en restauration scolaire

- Assurer la sécurité physique et morale des enfants qui nous sont confiés.
- Avoir un rôle éducatif
- Etre un exemple pour les enfants.
- Mettre en place des activités ludiques dans les différents ateliers.
- Préparer les enfants au temps de sieste et à l'endormissement

4. Santé

A. Soins

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans ordonnance. Les parents peuvent le cas échéant laisser les médicaments avec ordonnance au directeur de l'école élémentaire pour un traitement ponctuel le midi et sur le temps du goûter. Le responsable de service titulaire de l'AFPS se chargera d'administrer le traitement.

Les animateurs peuvent prodiguer les petits soins dans l'infirmerie de l'école élémentaire. Il est noté dans un cahier de soin le nom, prénom de l'enfant soigné ainsi que les circonstances et les soins administrés.

Si un enfant est malade, le responsable se charge de l'enfant et prévient la famille pour qu'elle puisse venir chercher l'enfant malade. Il est aussi chargé de retransmettre les informations à l'enseignant (départ ou appel aux parents).

B. Hygiène

Une éducation à l'hygiène est enseignée aux enfants. Il est interdit de pénétrer dans la cuisine

C. Protocole d'Accord Individualisé (P.A.I)

Les enfants qui présentent des problèmes de santé (allergies, asthme...) peuvent être inscrits à la restauration scolaire si les parents signent avec l'école et la municipalité un PAI et fournissent les médicaments et le cas échéant le repas. Ce protocole fixe certaines règles relatives aux moyens d'urgence à mettre en place en cas de crise. Pour chaque enfant, l'équipe sera avisée, informée voir formée.